

Les droits toujours muselés

La situation des libertés et des droits fondamentaux en Russie s'est dégradée depuis les dernières élections présidentielles de mars 2012, et les protestations massives qui les ont accompagnées. Tandis que dans le Nord-Caucase, rien n'a changé...

Sacha KOULAEVA, responsable du bureau Europe de l'Est et Asie centrale de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), et Eric SIMON, journaliste

Les grandes manifestations, principalement moscovites, qui se sont déroulées depuis fin 2011 pour protester contre les fraudes électorales à grande échelle, lors des élections législatives et présidentielles, ne sont pas habituelles en Russie. Le nombre exceptionnel de personnes dans la rue, la suractivité des réseaux sociaux et le dynamisme des organisations de la société civile, qui ont notamment organisé les observations électorales, ont inquiété le pouvoir. Celui-ci a donc développé un arsenal dangereux pour parer à la contestation.

L'offensive est passée par un grand nombre de changements législatifs liberticides, accompagnés de harcèlements constants des opposants : une loi répressive sur les manifestations est passée à la hâte la veille d'une grande manifestation d'opposition début juin, suivie par une loi sans précédent sur les ONG. Celle-ci oblige en effet toutes les ONG recevant des financements de l'étranger à se déclarer auprès du ministère de la Justice dans les trois mois, comme « agents de l'étranger », et à mentionner cette « qualité » sur toutes leurs publications.

Cet arsenal législatif a été renforcé en octobre par la loi sur la trahison d'Etat, dont la définition a pour le coup été étendue et menace toutes les personnes qui transmettent « des informa-

tions visant la sécurité d'Etat à l'étranger ». Sont, entre autres, évidemment visés les défenseurs des droits de l'Homme qui travaillent sur la transmission d'informations à des Organisations intergouvernementales (OIG) – dont la Russie est pourtant membre –, l'ONU, le Conseil de l'Europe, et encore plus à l'OSCE, qui travaille, d'après son mandat, sur la sécurité en Europe. La sentence peut aller jusqu'à vingt ans de prison....

La chasse aux voix dissidentes

D'autres lois répressives ou liberticides sur les restrictions de liberté d'expression sur Internet, ou pénalisant la diffamation avec des peines lourdes, ou encore sur l'interdiction de « la propagande en faveur de l'homosexualité » (sic!) passent en série au niveau fédéral ou régional. Ces lois interdisent toute manifestation ou même publication pour les droits des minorités sexuelles, du moment qu'elles sont susceptibles d'être vues ou entendues par les mineurs, autrement dit partout dans l'espace public.

Dans le même temps, les pratiques autoritaires et répressives se multiplient. Suite à l'une des grandes manifestations d'opposition le 6 mai dernier, place Bolotnaya, à Moscou, la veille de l'investiture de M. Poutine en tant que Président pour les six pro-

chaines années, dix-huit manifestants ont été interpellés. Ils se trouvent toujours en détention, en attendant leur procès. Accusés de désordres massifs avec armes par destination, de troubles à l'ordre public et d'hoooliganisme, ils risquent jusqu'à dix ans de prison. L'un d'entre eux, qui a joué la connivence et la reconnaissance des faits, vient d'être condamné à quatre ans et demi de colonie pénitentiaire. Certains d'entre eux sont toujours gardés en isolement strict depuis des mois, malgré l'absence de preuves contre eux, ou malgré leur état de santé très préoccupant. Leurs avocats subissent de multiples pressions. L'enquête est conduite avec de nombreuses violations et se trouve souvent basée sur les témoignages souvent douteux des représentants de l'ordre. Une situation qui laisse craindre un futur procès sans aucune garantie d'équité, avec un air de déjà-vu rappelant le temps de l'autocratie tsariste ou du totalitarisme communiste : les personnes arrêtées représentent en effet toutes les tendances du mouvement d'opposition – de l'extrême gauche à l'extrême droite en passant par les centristes, libéraux et démocrates.

Le cas Leonid Razvozaev et son environnement sont emblématiques du dépassement de toutes les limites juridiques : militant de l'opposition de gauche, Razvo-

La définition de la trahison d'Etat a été étendue par une loi d'octobre 2012. Sont désormais menacées toutes les personnes qui transmettent « des informations visant la sécurité d'Etat à l'étranger ».

zjaev a été kidnappé en pleine rue fin octobre 2012, à Kiev, en Ukraine, par les services secrets russes ou avec leur complicité directe, au moment où il se rendait auprès de l'UNHCR pour réclamer le statut de réfugié. Il est réapparu trois jours plus tard dans l'une des prisons de Moscou, en déclarant publiquement qu'il avait dû passer aux aveux, sous la torture, sur un complot destiné à renverser le gouvernement par la force. Le leader du Front de Gauche et grande figure de l'opposition, Sergeï Oudaltsov, déjà inculpé pour les troubles du 6 mai, fait l'objet d'une nouvelle enquête pour ce même motif depuis mi-octobre. L'enquête avait été ouverte après la diffusion à la télévision d'un documentaire, sans nom d'auteur, avec images tournées en caméra cachée, censées prouver qu'Oudaltsov, Razvojaev, et le membre du Mouvement socialiste de Russie (RSD), Konstantin Lebedev, recevaient de l'argent de la part de la Géorgie dans le but de « *déstabiliser* » la Russie. Une affaire qui montre jusqu'où peut aller la chasse aux voix dissidentes.

Les migrants confrontés à la xénophobie

En règle générale, toutes les formes de contestation sont réprimées – les journaux indépendants, les manifestations de syndicalistes, d'écologistes, les concerts alternatifs, les performances artistiques peuvent mener à la répression ou à des actes d'intimidation. La condamnation des trois artistes du groupe Pussy Riot n'est que l'exemple le plus connu parmi tant d'autres. Les actions des autorités, de la police ou encore du Centre-E, une nouvelle police politique « anti-extrémiste » – au sens extralarge –, aux pouvoirs étendus et agissant en totale impunité, sont souvent conduites dans l'illégalité, en utilisant tant les pressions psychologiques que la force brutale (Philipp Kostenko, membre

du centre antidiscrimination Memorial de Saint-Petersbourg, a été menacé sur Internet et hospitalisé deux fois en 2012 après deux agressions particulièrement violentes).

Les travailleurs migrants en Russie ne sont pas épargnés par cette tendance délétère. Un conflit diplomatique entre la Russie et le Tadjikistan a entraîné sur le territoire russe, en novembre 2011, des raids, des arrestations et des déportations de travailleurs tadjiks. Une méthode de représailles « ethniques », déjà utilisée pendant la guerre avec la Géorgie, en 2006-2007.

Les migrants sont souvent victimes d'attaques xénophobes en Russie. Selon le centre Sova, en 2012, au moins onze personnes auraient été tuées et cent quarante-neuf blessées pour des raisons racistes, et ce seulement selon les informations enregistrées par le Centre. Le bilan complet est certainement encore plus lourd, et les enquêtes sont rarement efficaces. Selon un rapport établi par des sociologues de l'Institut de recherche sociale et d'initiatives civiles et paru en juin 2011, les pratiques policières révèlent une suspicion presque systématique envers les migrants, soumis à des contrôles et arrestations arbitraires réguliers, en violation des lois existantes. Celles-ci sont déjà particulièrement dures pour le droit au travail et au séjour pour les migrants, dont la situation frôle parfois l'esclavage pur et simple.

Enfin, les conditions de vie inhumaines dans les centres de détention pour migrants, dénoncées par le centre Mémorial devant la CEDH⁽¹⁾ (« *Lakatosh vs Russie* »), n'ont reçu aucune amélioration, alors même qu'en 2011, la Russie a reconnu les violations de la Convention européenne relative aux conditions de détention : les migrants continuent d'y subir le froid, la faim et les mauvais traitements, dans des conditions insalubres.

Les actions des autorités, de la police ou encore du Centre-E, nouvelle police politique « anti-extrémiste », aux pouvoirs étendus et agissant en totale impunité, sont souvent conduites dans l'illégalité, en utilisant tant les pressions psychologiques que la force brutale.

Parallèlement aux lois contre l'opposition, la situation dans la région du Nord-Caucase reste quant à elle préoccupante : la fin de la guerre en Tchétchénie n'a fait que déborder le conflit sur l'ensemble de la région, en proie à l'impunité et la rébellion de mouvements islamistes armés.

Dans le Nord-Caucase, terreur et impunité

Au nom de la lutte antiterroriste, l'arbitraire règne. D'un côté, les rebelles islamistes dressent des listes de personnes à abattre, s'en prenant aux professeurs ou aux théologiens, aux femmes, aux membres du clergé officiel ou aux journalistes. De l'autre, les forces de maintien de l'ordre n'hésitent pas à pratiquer les enlèvements, les incarcérations illégales, les disparitions, les tortures, les exécutions extra-judiciaires, la falsification des preuves lors des procès... L'enquête sur la mort de Natalia Estemirova, représentante du centre Mémorial en Tchétchénie, kidnappée et assassinée en juillet 2009, piétine. En outre, « les preuves de base » laissent suspecter une manipulation délibérée pour lancer l'enquête sur la fausse piste⁽²⁾.

Sept mois plus tôt, en janvier, Oumar Israilov, un requérant devant la CEDH, réfugié tchétchène en Autriche, avait été tué à proximité de sa maison à Vienne. Dans sa requête auprès de la Cour, Israilov accusait le président de la Tchétchénie de l'avoir détenu illégalement et de l'avoir torturé en 2003. Trois personnes impliquées dans le meurtre ont été condamnées par la Cour de Vienne en 2011, à la suite d'un procès emblématique⁽³⁾, qui, pour la première fois, a remonté la chaîne de commandement dans les crimes contre les opposants au régime. Néanmoins, la Russie n'a pas répondu favorablement à la demande du parquet autrichien d'interroger le meurtrier présumé, qui aurait réussi à fuir, et qui vit ouverte-



© DR

Les journaux indépendants, les manifestations de syndicalistes, d'écologistes, les concerts alternatifs, les performances artistiques peuvent mener à la répression. La condamnation de trois artistes du groupe Pussy Riot n'est que l'exemple le plus connu parmi tant d'autres.

ment en Tchétchénie, ni les cinq témoins clés dans l'affaire, y compris le président de la Tchétchénie, Ramzan Kadyrov.

En Tchétchénie ou au Daghestan, les journalistes indépendants risquent leur vie pour lutter contre la désinformation orchestrée par le pouvoir ou la terreur des groupes armés. L'une des victimes, Khadjimourad Khamalo, assassinée au Daghestan dans la nuit du 15 au 16 décembre 2011, était connue pour ses recherches sur des sujets sensibles : corruption, disparitions forcées, exactions des forces de l'ordre...

Quand la Russie trouve du renfort

Dans ces politiques de répression généralisées, la Russie n'est pas seule : elle appartient à l'Organisation du traité de Shanghaï (OCS), créée le 15 juin 2001 avec la Chine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, tous

pays fort peu démocratiques. La tragédie du 11 septembre 2001 a servi de prétexte à l'OCS pour renforcer ses politiques sécuritaires et autoritaires, entraînant de graves violations des droits de l'Homme, dont le moindre n'est pas le refoulement systématique des réfugiés politiques d'un pays à l'autre, au risque de la torture et de la mort⁽⁴⁾.

L'intégration des doctrines de l'OCS dans le droit interne de chaque Etat membre permet à la Russie comme à la Chine d'étendre leur contrôle sur les politiques et pratiques régionales de « lutte contre le terrorisme » bien au-delà de leurs frontières respectives, en vertu de leur statut de membres dominants au sein de l'Organisation. Lors du sommet du 6 et 7 juin 2012 à Pékin, les Etats membres ont amendé un accord sur les mécanismes afin de répondre de manière collective à « des événements suscep-

tibles de mettre en péril la paix, la sécurité et la stabilité dans la région » : une référence limpide aux révolutions arabes et leurs éventuelles répercussions dans la région.

Malgré les informations qui commencent à circuler à l'extérieur du pays et les condamnations de certaines de ces pratiques, l'ampleur de la répression reste largement méconnue ou ignorée par l'Occident. En France, les termes employés par le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius, lors de la nomination de Jean-Pierre Chevènement, le 23 octobre dernier, en tant que représentant spécial pour la Russie dans le cadre de la diplomatie économique du Quai d'Orsay, ont montré le sens des intérêts de la France dans ses relations avec la Russie : une fois de plus, les intérêts économiques sont passés loin devant les droits de l'Homme... ●

(1) Cour européenne des droits de l'Homme.

(2) Voir le rapport conjoint de la FIDH, du Centre pour la défense des droits de l'Homme « Memorial » et de « Novaya Gazeta » : « Deux ans après le Meurtre de Natalia Estemirova : l'enquête sur la mauvaise voie », juillet 2011, <http://www.fidh.org/Deux-ans-apres-le-meurtre-de>.

(3) Voir le dossier spécial de la FIDH : <http://fidh.org/Affaire-ISRAILOV>.

(4) Voir le rapport de la FIDH : « L'Organisation de coopération de Shanghai : un vecteur des violations des droits de l'Homme », septembre 2012.